

Envoyé : mardi 18 septembre 2018 10:50
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet : Questions

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Pour la réalisation du parc d'activités conchylicoles à Loscolo je souhaite obtenir les réponses aux questions suivantes:

- 1- Où seront effectués les rejets de l'eau ayant sera servie au nettoyage des moules devant la plage du Maresclé ou celle de Loscolo?
- 2- A quelle distance de la côte seront effectués ces rejets?
- 3- Un traitement de l'eau sera t il réalisé avant le rejet?
- 4- Pour effectuer la culture des moules, et le mélange eau de mer eau douce , est il envisagé de faire venir de l'eau de la Loire? où passeront les tuyaux?
- 5- Est il envisagé de construire une rampe pour le remontée des tracteurs sur la plage du Maresclé ce qui détruirait cette anse et supprimerait son calme?

Madame la commissaire enquêtrice j'apprécierai que des réponses à ces questions soient apportées.

Bon courage pour le complexe travail que vous avez en charge.

Je vous adresse, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes hommages respectueux.

Daniel VIMONT

Envoyé : mardi 18 septembre 2018 15:53
À : Enquete Publique Mairie de Penestin; fabrice.durieux@cap-atlantique.fr
Cc : penestin2020@gmail.com; babin.jacky@orange.fr
Objet : Interrogation Projet conchylicole de Loscolo, utilité Publique ou Privée ?

Bonjour,

Après une lecture approfondie des documents d'étude du projet conchylicole de Loscolo, je m'interroge sur plusieurs points qui me semble important d'éclaircir dans le cadre de la procédure de reconnaissance d'utilité publique.

- 1/ combien de mytilculteur sont recensés actuellement sur la commune de Penestin ?
- 2/ combien sont intéressés pour transférer leurs activités vers le futur site de Loscolo ?
- 3/ combien se sont réellement engagés pour ce transfert et de quelle manière se sont-ils engagés ?
- 4/ Il est indiqué dans la notice que le projet consiste à regrouper environ 7 établissements conchylicole, pourquoi la création de 17 parcelles ?
- 5/ Dans le SCOT il est fait état du souhait de développer la conchyliculture sur le territoire, principalement de la production de la moule de Pénestin, mais aussi de moule de Pen-bé , des huîtres de Pen-bé et des coques du traict du Croisic. Est-ce que cela signifie un regroupement de ces activités sur le site de Loscolo ?
- 6/ Dans l'hypothèse d'un regroupement, combien d'exploitant travail actuellement sur Pen-bé et Le Croisic ? Combien sont intéressés pour transférer leurs activités ?
- 7/ Par qui sont financés les 5 millions d'investissement nécessaire à la création du projet ? et dans quelle proportion ?
- 8/ De quelle manière est amorti cet investissement ?
- 9/ A combien s'élèveront les coûts de fonctionnement et d'entretien des installations communes du parc conchylicole ? Qui payera ces couts ?
- 10/ Les terrains mis à disposition des conchyliculteurs seront-ils vendus, loués, ou donnés ?
- 11/ Les constructions et équipements de chaque parcelles seront-ils à la charge des conchyliculteurs ? quels sont les coûts estimatifs de ces travaux ?
- 12/ La déconstruction et la remise en état des terrains des exploitations transférées seront à la charge de qui ? Quelles sont les estimations de ces coûts ?

Mr Babin
Riverain du projet de Loscolo

Envoyé : mardi 18 septembre 2018 18:35
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet : TR: PARC ACTIVITES CONCHYLICOLES LOSCOLO
Importance : Haute

Objet : PARC ACTIVITES CONCHYLICOLES LOSCOLO

A l'attention de Madame Souchet


En tant que propriétaire riverain très proche de la future zone conchylicole de Loscolo sur la commune de Pénestin, nous souhaitons qu'une réunion publique (un samedi matin) soit organisée dans le cadre du projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo.

Des questions s'imposent d'un point de vue :

- niveaux sonores nocturne et diurne,
- niveau olfactive,
- luminosité nocturne,
- un plan de circulation définitif avec accès très limité du chemin des champs rouges et chemin du loup
- l'impact sur les eaux de baignade suite aux rejets en mer (plage du Maresclé et plage de Loscolo)
- etc...

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.
M et Mme GAUTRON Hervé

|s

 Garanti sans virus. www.avast.com

Envoyé : mardi 18 septembre 2018 18:36
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet :

Déposition concernant le projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo Pénestin.

Madame la commissaire,

Nous ne remettons pas en cause le projet qui doit permettre aux mytilculteurs intéressés de maintenir leur activité de façon pérenne.

Cependant, le dossier comporte un certain nombre de points qui méritent d'être précisés :

- l'éloignement des bandes urbanisées, notamment la bande des 100 mètres autour du projet.

Sur les nuisances (page 17 du rapport) ou il est affirmé qu'elles seront faibles pour les riverains.

Ce qui pose question car s'est ignorer la présence du bâti à proximité du projet, notamment plusieurs zones de regroupement de campeurs caravaniers (zone du PLU 1AUer). Elles sont occupées principalement par des familles qui y séjournent l'été, période de forte activité de la conchyliculture et cela jour et nuit.

Il faut rappeler que les propriétaires de ces zones ont obtenu des permis de construire par la commune de Pénestin.

- Comment est-il possible que la zone AUer du Maresclé ne soit pas prise en compte dans le rapport de présentation ?

- "La création de ce parc d'activités entrainera le passage d'un paysage rural à un paysage urbanisé"

La proximité d'une zone Natura 2000, le défrichement de la zone (richesse de la flore) nous interroge sur la situation de ce parc d'activités.

- L'accès motorisé du site avec une circulation importante et notamment un espace de commercialisation modifiera profondément le secteur, surtout la jonction entre la route départementale et la future route d'accès à la zone d'activités. Il serait souhaitable que nos décideurs intègrent dans le projet routier à ce niveau.

En espérant que ma requête soit étudiée, recevez, Madame la commissaire mes sincères salutations.

Jean-yves ROMAND président de l'ASL du GOULUMER

De : Sautejeau [mailto:sautejeau.jpj@wanadoo.fr]
Envoyé : mardi 18 septembre 2018 21:32
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet : Opposition au projet

P34

« La Qualité de l'eau de la plage de Maresclé est excellente » selon la fiche de synthèse du profil de plage et « Cette Plage est moyennement fréquentée pendant la période balnéaire » ???

Cet été 2018 suite à l'effondrement de la falaise, a été mis en place une interdiction partielle de la mine d'or, par ailleurs il était impossible d'aller sur la plage du Palandrin ainsi que sur celle de Pont Mahe tellement les bords de plage sont envasés, la plage de ker André n'est guère praticable pour des petits enfants non

équipés de chaussures car elle est jonchée de coquilles tranchantes. Il ne reste donc plus que les plages de Loscolo et Maresclé utilisables dont la fréquentation a nettement augmenté cet été ce qui est en contradiction avec le constat évoqué p64.

Il est dit aussi que la qualité de l'eau y est excellente, hors les rejets d'eaux usées ne peuvent qu'en aggraver la qualité malgré toutes les mesures préconisées. Où iront donc les estivants lorsque cette plage sera également polluée ?

Le fait de regrouper les mytiliculteurs à Loscolo peut être interprété comme un rapprochement des exploitations de la baie de la pointe du bile. Après avoir contribué à l'envasement de la baie de Vilaine, les exploitants déportent les implantations en baie de Pont Mahé. Celle-ci subit depuis 2017 un envasement catastrophique en bordure de plage du Palandrin et de Pont Mahé, rendant l'accès à la baignade presque impossible en cet été 2018. Vase+algues vertes, le Palandrin a été déserté. Il serait d'ailleurs urgent de procéder à une étude sur les causes de ce phénomène

d'envasement très curieux !

Les bouchots et les cordes créent un véritable barrage contre les courants marins. Le projet Loscolo, c'est un encouragement au développement des implantations sur Pont Mahé; c'est condamner la baie, après celle de Vilaine. Insensé, on joue avec le feu. Quand les mytiliculteurs auront condamné la baie de Pont Mahé, et la plage du Maresclé, que restera-t-il des atouts de Penestin ? Stop aux implantations.

Jean-Pierre Sautejeau
Résidents
PENESTIN

Envoyé de mon iPad

Note enquête publique LOSCOLO

L'économie touristique, dont Pénestin bénéficie régulièrement depuis de nombreuses années, intègre aussi des compétences culinaires et gastronomiques pour laquelle la mytiliculture contribue.

L'exploitation des parcs, par les professionnels, en Vilaine et en estuaire de Vilaine, est de plus en plus problématique face à l'envasement, les intempéries, la température de l'eau et l'adoucissement de l'eau (baisse de la salinité) dû aux rejets réguliers d'eau douce par le barrage d'Arzal.

Le secteur de LOSCOLO permet, par le pompage au large, de disposer d'une eau d'une qualité constante, classée A en conchyliculture, donc suffisante.

Les voies d'accès à l'artère principale, appelée route d'Assérac soit la D201, sont courtes et facilement praticables, contrairement à celles nécessaires aux installations en bordure de Vilaine.

Les conflits d'usage, qui ne manqueront pas de s'exprimer, relèvent souvent d'un intérêt individuel. Leur somme ne pourrait remettre en question un intérêt collectif. Chacun d'entre eux méritera une réponse adaptée : ainsi la circulation pourrait bénéficier d'un traitement particulier sur certaines portions de voies (vitesse, bruit, charges), le traitement des lisières et des franges contribuera largement aux aspects paysagers. Le dossier mis à la consultation évoque des pistes de traitement.

Ce projet est essentiel pour la pérennité de l'activité à Pénestin, régulièrement menacée par des conditions réglementaires de plus en plus contraignantes et un environnement difficile à maîtriser en Vilaine.

En ce sens, la zone de LOSCOLO ne présente, de mon point de vue, aucun inconvénient à augmenter les aménagements existants, afin de contribuer à une meilleure lisibilité et structuration de l'avenir de cette activité importante, sur la commune de Pénestin.

Pour faire ce que de droit,

Fait à St NAZAIRE, le 18 Septembre 2018.

Claude BLOUET

